

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la transition écologique, de la
biodiversité, et des négociations
internationales sur le climat et la nature
Secrétariat général
Direction des ressources humaines
Département de la modernisation et de
l'animation des réseaux

Décision du 13 octobre 2026 abrogeant la note du 7 avril 2017 relative aux processus de pré-positionnement et d'affectation des agents dans le cadre des réorganisations des directions et services de l'administration centrale

NOR : TECK2626667S
(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature

Résumé : Cette décision a pour objet l'abrogation de la note du 7 avril 2017 relative aux processus de pré-positionnement et d'affectation des agents dans le cadre des réorganisations des directions et services de l'administration centrale (DEVK1711335N). Cette note est remplacée par le guide déjà publié applicable à l'ensemble des services du pôle ministériel et disponible sur l'intranet ministériel.

Catégorie : Mesure d'abrogation	Domaine : Administration
Mots clés (liste fermée) : Fonction Publique	Autres mots clés (libres) : Fonction Publique
Texte(s) de référence : Note du 7 avril 2017 relative aux processus de pré-positionnement et d'affectation des agents dans le cadre des réorganisations des directions et services de l'administration centrale (DEVK1711335N).	
<u>Note abrogée</u> : Note du 7 avril 2017 relative aux processus de pré-positionnement et d'affectation des agents dans le cadre des réorganisations des directions et services de l'administration centrale (DEVK1711335N).	
Date de mise en application : immédiate	
Pièce(s) annexe(s) : 0	
N° d'homologation Cerfa :	
Publication : Bulletin Officiel	

La note du 7 avril 2017 relative aux processus de pré-positionnement et d'affectation des agents dans le cadre des réorganisations des directions et services de l'administration centrale (DEVK1711335N) est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*.

Fait le 13 octobre 2026,

Pour la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature,

Le secrétaire général,

Alexis VUILLEMIN